



Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Élection partielle 2022-12-11

AVIS PUBLIC
du résultat de l'élection

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par madame Judith Saint-Louis, présidente d'élection, que, après avoir pris connaissance des résultats complets de l'élection partielle, la personne suivante a été proclamée élue au poste ci-après mentionné :

Poste	Numéro du poste	Nom de la personne proclamée élue et appartenance politique
Conseiller municipal	# 1	M. Raymond SAINT-AUBIN

QUE depuis le 1^{er} avril 2020, les avis publics sont accessibles sur le site Internet municipal au www.lacmasson.com et affichés sur le babillard de l'hôtel de ville.

Donné à Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 21 décembre 2022

Judith Saint-Louis
Présidente d'élection

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, Judith Saint-Louis, greffière et présidente d'élection de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 21 décembre 2022 l'avis public ci-haut à la page ___ du journal Accès, le Journal des Pays-d'en-Haut, sur le site Internet municipal, tel que prévu au règlement # 145-2020 adopté le 16 mars 2020 par le conseil municipal et au règlement # AG-049-2020 adopté le 19 octobre 2020 par le conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel, et en avoir affiché une copie au babillard de l'hôtel de ville à cette même date.

Judith Saint-Louis
Greffière et présidente d'élection

Ce : _____